

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-269501003-20260424-DELIB112026-DE



## OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, article 19,

VU la délibération n°19-23 du 04 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – budget CCAS,

VU la délibération n°09-26 du 17 avril 2026 relative à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, et la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026,

**OUI** l'exposé de son rapporteur, Madame Stéphanie VON EUW,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S, tel que figurant dans le document ci-annexé et présentant les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL BP</b>	10 664.22 €	10 664.22 €	654 166.00 €	654 166.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration.

Fait à Pontoise, le

24 AVR 2026

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
De la Publication le  
Fait à Pontoise le

**Laëtitia BELLEVILE-DEWALLE**

